

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2022

DELIBERATION N° 2022-05-074-DVCS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONCOURS « TRAVAIL DE MEMOIRE » : SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 18 mai 2022

Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 20/05/2022*

L'an deux mille vingt deux, le dix-sept mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration à	M. MABILLET
M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de présents aux points n° 2022_05_061_DR/FIN et n° 2022_05_063_DR/FIN	29
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Nombre de votants aux points n° 2022_05_061_DR/FIN et n° 2022_05_063_DR/FIN	32

Monsieur le Maire refait l'historique de ce concours, qui avait été créée, en 2010, pour sensibiliser les enfants des classes de CM1/CM2 à la nécessité d'un travail de mémoire sur le passé. Il avait malheureusement été mis en sommeil ces dernières années en raison du contexte sanitaire qui ne permettait pas d'organiser les cérémonies commémoratives dans de bonnes conditions.

Dans le cadre du Travail de Mémoire mis en place autour du 80ème anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv, Monsieur le Maire informe que la Commission Culture et Émancipation a remis en place ce concours de prose pour les élèves tarnosiens de cycle III.



Le thème de cette année était : « Vivre ensemble par delà nos différences ».

4 élèves ont vu leurs textes retenus pour cette nouvelle édition. Ils remporteront, chacun, un bon d'achat d'une valeur de 40 € à la librairie des Colettes nouvellement ouverte allée du fils. Une subvention sera également attribuée aux coopératives scolaires des élèves lauréats.

Pour le concours 2022, le jury a récompensé les écoles suivantes :

- Ecole Primaire Jean Jaurès
- Ecole Primaire Félix Concaret
- Ecole Primaire Henri Barbusse
- Ecole Primaire Jean Mouchet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention de 150 euros à chaque coopérative scolaire suivante :

- Ecole Primaire Jean Jaurès
- Ecole Primaire Félix Concaret
- Ecole Primaire Henri Barbusse
- Ecole Primaire Jean Mouchet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2022 de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr